

## RESUME DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AMPIA du jeudi 11 avril 2013 à 14 h. 15 en l'Aula Frank-Martin (Collège Calvin)

---

Le Président Adrien-André BRIOL ouvre la séance par l'approbation, à l'unanimité, du PV de l'Assemblée du 22 mars 2012. Les points habituels sont ensuite abordés :

- Rapport présidentiel détaillé sur les activités de l'AMPIA et plus spécialement sur les problèmes posés par la fusion AMPIA / ADP-EPM.

Le président, élu en mars 2005, s'apprête à remettre sa charge (au 31 décembre 2013). En 8 ans le nombre de membres est passé d'environ 4'200 à plus de 5'200. A la suite de la fusion des Caisses, la nouvelle association sera appelée à jouer un rôle important.

- Les comptes de la Trésorière, authentifiés par les vérificateurs des comptes, permettent de maintenir la modeste cotisation annuelle, mais néanmoins indispensable, à Fr. 10.-.

Après discussion les rapports sont acceptés à l'unanimité, par l'Assemblée.

Il s'agit, avant tout d'une séance d'élections (Président, Comité, délégués CPEG du groupe E)

Un nouveau président doit être élu pour le 1er janvier 2014. Le Comité propose la candidature de Daniel PILLY qui ayant occupé d'importantes fonctions à l'Instruction publique semble parfaitement qualifié pour occuper la Présidence de l'AMPIA.

L'Assemblée élit en qualité de Président, Adrien-André BRIOL, jusqu'au 31 décembre 2013, puis Daniel PILLY dès le 1er janvier 2014.

Ce dernier remercie l'Assemblée pour son élection et exprime sa reconnaissance à M. Briol pour ses 8 années de présidence.

Conformément aux Statuts, 16 membres du Comité sont élus pour 4 ans. Deux vérificateurs des comptes (Jean-Jacques Rosé et Gilbert Angéloz) sont élus, en plus d'un suppléant (Jean-Pierre Lewerer).

Suite à l'élection du Président, l'Assemblée élit 15 autres membres du Comité (la liste se trouve sur notre site Internet) ainsi que les vérificateurs des comptes et suppléant.

La nouvelle CPEG (Caisse de Pension de l'Etat de Genève) débutera ses activités le 1er janvier 2014.

Concernant les pensionnés, les 28 candidats délégués désignés au groupe E (plus 2 viennent ensuite) sont proposés à l'Assemblée qui entérine.

Fusion des 2 associations AMPIA et ADP-EPM

Les problèmes à résoudre sont nombreux, mais nous aurons le même employeur, la même Caisse de prévoyance. A définir en particulier : dissolution des 2 Associations puis constitution et nom de la nouvelle Association, date de fusion, nouveaux Statuts, tâches des membres du Comité, relations avec la CPEG et son Comité ....

Enfin le problème des Archives est évoqué (B. Szilagyi). Les documents-papier depuis 1938 sont numérisés et conservés dans les locaux actuels de la CIA. Naturellement des documents manquent et M. Szilagyi s'adresse à toute personne disposant de documents et pouvant nous les fournir.

La partie administrative statutaire se termine et l'Assemblée se poursuit par la conférence habituelle.

### **“Tendances et perspectives pour les actifs et les pensionnés du 2e pilier, en particulier après la votation du 3 mars”**

#### **Exposé de Monsieur Damien BIANCHIN**

Directeur général de la CIA et de la CEH (présenté par le Président)

L'orateur passe en revue les différents problèmes qui vont se présenter à la nouvelle Caisse. Certains sont bien connus (augmentation du nombre de pensionnés, vieillissement des assurés, taux de couverture à la baisse), d'autres sont encore mal perçus, donc moins bien maîtrisables. Les plans de financements sont actuellement en pleine discussion à tous les niveaux.

L'Assemblée générale 2013 est suivie de la traditionnelle réception offerte aux membres présents.